DOCUMENT: 830-224/028
860-184/028

CONFERENCE OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS
OF AGRICULTURE

Feed Freight Assistance Program

Newfoundland

Victoria, British Columbia
August 25 - 27, 1986

FEED FREIGHT ASSISTANCE PROGRAM

The Feed Freight Assistance Program is of vital importance to the survival of the livestock and poultry industry in Newfoundland and Labrador.

The livestock and poultry sector of the agriculture industry in our Province has experienced significant growth over the past decade with its value of farm cash receipts now accounting for approximately 87% of total farm cash receipts in 1985. The cost of feed is, by far, the major expense in the cost of production for both the hog and feather industry. Transportation costs associated with importing the feed grains and protein are a major factor in this regard.

The Feed Freight Assistance Program subsidizes a portion of the transportation costs associated with moving feed grains to grain deficient areas of the country, including Newfoundland. Newfoundland is totally dependent on imported feed grains and proteins and no change is forecast in this regard in the foreseeable future.

The majority of feed grain moved into Newfoundland is by water, however, there is still a significant portion by rail. A report on possible future methods of transporting grain to Newfoundland is currently being prepared by The Livestock Feed Board of Canada. This was percipitated, in part, by Canadian National's decision to convert all boxcar traffic to containerization and higher rates associated with such.

The Feed Freight Assistance Program must keep pace with changing transportation rates and transportation modes. The balance of transportation costs (transportation less F.F.A.) must be equivalent with Maritime and Quebec points. The Maritimes have been advocating increased feed grain production, however, their situation is quite different from ours. Feed Freight Assistance must be made available in appropriate amounts for our Province for many years to come. Many of our hog and feather producers established partly because programs offered by the Government of Canada encouraged them to do so. They depend on fair Feed Freight Assistance rates to survive.

Prime Minister Brian Mulroney, in a letter to Premier Peckford late in 1985 states, "My Government's recognition of the importance of feed freight assistance to your province's agriculture sector was reflected in the recent discussion of this matter by my Cabinet. It was decided that reductions in this program cannot be contemplated given the dependence of the Atlantic region on feed grains from other parts of Canada". While we are relieved the Prime Minister has stated there will be no reductions in Feed Freight Assistance, it's effect will erode if the program does not keep pace with rising transportation rates.

The Feed Freight Assistance Program does not include protein supplements. Due to our geographic location, the costs of transporting protein supplements to Newfoundland are higher than the Maritimes; the results being higher costs of feed imports. The program should be expanded to include these protein supplements.

The Feed Freight Assistance Program may not be considered important for some, it is essential for the survival of the industry in Newfoundland. The funding of the program pales in comparison to the dollars spent on the western grain stabilization program, to name just one.

One of the objectives of the Livestock Feed Board of Canada, as stated in the Livestock Feed Assistance Act is "to ensure.....(d) fair equalization of feed grain prices in Eastern Canada and in British Columbia." This is all we request, to be treated as an equal partner in this country. Feed Freight Assistance must be maintained, kept pace with changing transportation rates and modes and expanded to include protein supplements if this objective of the Livestock Feed Board of Canada is to be met.

DOCUMENT: 830-224/028
860-184/028

CONFÉRENCE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES
DE L'AGRICULTURE

Programme d'aide au transport des céréales fourragères

Terre-Neuve

Victoria (Colombie-Britannique)
Du 25 au 27 août 1986

PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGERES

Les Programme d'aide au transport des céréales fourragères revêt une importance capitale pour la survie l'élevage et de l'agriculture à Terre-Neuve et au Labrador.

Le secteur de l'élevage et de l'agriculture de l'industrie agride terre-neuvienne a connu une croissance remarquable depuis les dix dernères années; en effet, les recettes en espèces représentaient environ 87 p. 100 des recettes totales de l'agriculture en 1985. Les dépenses au titre des provendes compte pour la majeure partie, des coût de production dans l'industrie de l'élevage du porc et dans l'agriculture et dans ces dépenses, du coût de transport des provendes et des protéines représentent un factueur important.

En vertu du Programme d'aide au transport des céréales fouragères, d'une partie des coûts du transport des céréales vers les régions où les production de grain est insuffisante, ce qui inclut Terre-Neuve, est subventionnée. Terre-Neuve importe la totalité des céréales fourragères et des protéines dont elle a besoin pour son industrie de l'élevage et la situation n'est pas appelée à changer, du moins pas dans un proche avenir.

La plus grande partie des céréales fourragères importées par Terre-Neuve est transportée par bateau, mais il y en a une bonne partie qu est aussi transportée par chemin de fer. A l'heure actuelle, l'Office canadien des provendes prépare un rapport sur les méthodes de transport des céréales fourragères à Terre-Neuve qui pourraient être utilisées à l'avenir. La nécessité de ce rappport s'est manifesté de facon particulière, surtout après le Canadien National eut annoncé que toutes les marchandises transportées par wagon couvert séraient dorénavant transportées par conteneur, méthode de transport beaucoup plus coûteuse.

Le Programme d'aide au transport des céréales fouragères soit suivre l'évolution des tarifs et des modes de transport. Le solde des coûts de transport soit le coût de transport moins l'aide accordée au transport des céréales doit correspondre au coût dans les Maritimes et au Québec. Les Maritimes ont encouragé l'augmentation de la production des céréales fourragères, mais leur situation est fort différente de celle de Terre-Neuve, où l'aide au transport doit encore être accessible et appropriée pour plusieurs années encore. Un bon nombre de nos éleveurs de porcs et de volaille ont lancé leur exploitation en raison des programmes d'encouragement afferts par le gouvernement du Canada; pour eux, la survie de leur entreprise tient à une aide équitable pour le transport des céréales fourragères.

Dans une lettre envoyée au Premier ministre Pickford vers la fin de 1985, le Premier ministre Mulroney déclarait: (Traduction)..."Mon gouvernement reconnait l'importance de l'aide au transport des céréales fourragères pour l'agriculture de vote Province et l'a prouvé au cours des discussions qui ont eu lieu récemment à ce sujet au Cabinet. Il y a alors été décidé qu'aucune réduction de ce programme ne saurait être envisagée compte tenu de la dépendance des provinces de l'Atlantique à l'endroit des céréales d'autres parties du Canada..." Certes, la décision Premier ministre Mulroney de ne pas réduire l'aide du transport des céréales nous satisfait, mais ses effets ne se feront bientôt plus sentir si le Programme ne suit pas l'augmentation des tarifs de transport.

Le Programme d'aide au transport des céréales ne s'applique pas aux compléments protéigues compte tenu de la situation giographique de Terre-Neuve, les coûts de transport des compléments y sont plus élevés qu'ailleurs dans les Maritimes; de ce fait, le coût des céréales fourragères importés, est donc plus élevé. Pour cette raison, le Programme devrait donc être étudier aux compléments protéigues.

Pour certains, le Programme d'aide au transport des céréales fourragères peut n'avoir qu'une importance secondaire, mais pour Terre-Neuve, il s'agit d'un instrument la survie de l'industrie agricole. Le financement exigé en vertu du programme est bien moins important si on le compare aux crédits consacrés au programme de stabilisation du grain de l'ouest, pour ne prendre que cet exemple.

Aux termes de l'article 5 d) de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, l'une des fonctions de l'Office canadien des provendes est d'assurer une péréquotion équitable des prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. Tout ce que nous demandons c'est d'être traité au Canada en partenaire à part entière et rien de plus lorsque cette fonction de l'Office canadien des provendes soit remplie, l'aide au transport des céréales doit être maintenue, adaptée à l'évolution des tarifs et des modes de transport et étendue aux compléments protéigues.